

المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي والبيئي

Conseil National Économique, Social et Environnemental



*Investissements et Droit International
Economique :
Les Contrats d'Etat*

**Allocution de Monsieur le Président du Conseil
National Economique, Social et Environnemental,
le Professeur Rédha TIR**

Alger- 17 juin 2021

Ecole Supérieure de l'Hôtellerie et de Restauration (ESHRA), Ain Benian

Mesdames et Messieurs les Hauts Cadres de l'Etat

Mesdames et Messieurs les représentants des différents départements ministériels

Monsieur le représentant du Conseil d'Etat

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions de l'Etat

Mesdames et Messieurs les experts présents parmi nous

Mesdames et Messieurs les professeurs et chercheurs

Mesdames et Messieurs les représentants des sociétés nationales

Mesdames et Messieurs les représentants des secteurs économiques

Mesdames et Messieurs les membres des médias

Honorable assistance

Assalamou Aleikoum Wa RahmatouLlahi Wa Barakaatouh,

Je voudrais, tout d'abord, remercier tous les présents d'avoir répondu à l'invitation du Conseil National Economique, Social et Environnemental pour participer aux activités de cette journée consacrée à l'examen de la thématique des Contrats d'Etat dans le cadre des investissements et du droit international économique.

Cette rencontre fait partie d'une série de séminaires prévus par le Conseil National, Economique, Social et Environnemental, durant la période allant du 18 mai au 7 juillet de l'année en cours, visant à éclairer les pouvoirs publics sur certaines thématiques qui s'inscrivent dans une nouvelle dynamique de changement national et international. La thématique d'aujourd'hui « les contrats d'Etat » n'était jusque-là que timidement

débatte, malgré l'importance de cet outil dans nos rapports avec des acteurs extérieurs.

Dans cette dynamique, il faut rappeler que l'Algérie a engagé de profondes réformes structurelles, réglementaires et institutionnelles, et ce, pour encourager les investissements nationaux et internationaux en vue de promouvoir un développement durable et inclusif.

A cet effet, et dans l'objectif de préserver les intérêts nationaux et les engagements futurs en matière d'investissement, cette rencontre constitue une première opportunité pour approfondir la réflexion sur la question des accords et contrats d'investissement ainsi que le règlement des différends liés aux engagements juridiques.

Distingués Mesdames et Messieurs,

Cette rencontre sera le prélude à un colloque sur la thématique des contrats d'Etat, qui réunira des représentants de toutes les parties concernées.

Il est à noter que l

'Algérie a eu pour tradition de négocier et finaliser des contrats sur les hydrocarbures, depuis la création de SONATRACH, à travers ses experts et sur la base de l'expérience acquise, au nom de l'Etat algérien. La SONELGAZ qui est également une entreprise entièrement étatique négocie et finalise ses contrats avec des parties étrangères. De même pour les entreprises minières et toutes les entreprises algériennes d'envergure, représentant tous les secteurs économiques.

Cependant, il est aujourd'hui intéressant d'examiner les dispositions juridiques du contrat d'Etat pour mesurer sa possible adéquation, dans la perspective de l'élaboration de nouveaux contrats liant l'Etat algérien à une entité privée étrangère, qui garantissent davantage la préservation des droits et des intérêts de l'Etat algérien.

C'est ainsi que cette thématique sera abordée en présence de cadres, ayant une expérience du droit des affaires et une expertise dans le règlement des différends au niveau international. Les experts internationaux peuvent apporter des éclairages inhérents à des questions précises relatives à la conception des stipulations contractuelles et par rapport au choix du type de contrat accordant une sécurité dans sa mise en œuvre. En outre, il y a lieu de considérer les engagements de l'Algérie dans le cadre des accords et traités internationaux qu'elle a signés et/ou ratifiés.

Distingués Mesdames et Messieurs,

Cette phase va permettre d'appréhender les mécanismes juridiques en œuvre dans le droit international économique. Une évaluation de chaque étape est indispensable à travers des mécanismes qui seront décrits par les experts à travers leurs interventions.

Le choix de cette thématique s'insère dans le processus de transformation profonde de l'économie algérienne, et son arrimage aux exigences de l'économie mondiale marquée par une technicité juridique de plus en plus sophistiquée et l'influence de nouveaux acteurs économiques sur le marché mondial qui sont parfois plus puissants que certains Etats et qui se trouvent en position dominante. Parallèlement, ces contrats d'Etat visent à conférer une sécurité juridique effective aux investisseurs étrangers. La sécurisation du partenaire étranger participe à la construction du nouvel écosystème algérien et ce, conformément à la vision stratégique de Monsieur le Président de la République, dont le CNESE assure, dans ses missions, la mise en œuvre.

Je ne saurais conclure sans réitérer mes remerciements à tous les participants pour leur présence, et j'espère que toutes les conditions fournies par le Conseil National Economique, Social et Environnemental seront un catalyseur pour la réussite de ce séminaire.

Je saisis également cette occasion pour remercier les experts internationaux qui ont eu l'amabilité de contribuer avec nous dans la réflexion en vue d'asseoir un cadre législatif et règlement régissant les futurs contrats que les entreprises publiques algériennes concluront au nom de l'Etat Algérien et qui garantira la sécurité et la préservation des intérêts nationaux.

Merci à tous les participants et j'annonce officiellement l'ouverture des activités de ce séminaire,

Assalamou Aleikoum WaRahmatouLlah.